

CONJONCTURE DU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2023

Une tendance baissière de l'activité des TPE du bâtiment inquiétante : la CAPEB attend des gestes forts du Gouvernement qui tardent à venir !

Pour le deuxième trimestre consécutif, le volume d'activité des entreprises artisanales du bâtiment recule (-1 %). La construction neuve connaît toujours de nettes difficultés (-3 %), tandis que l'activité en entretien-amélioration stagne comme au trimestre précédent. Plus inquiétant, les travaux de performance énergétique voient leur rythme de croissance ralentir ce trimestre (-0,5 point).

Le neuf en difficulté : un modèle à réinventer

Sans surprise, l'activité de la construction neuve continue à chuter ce trimestre, la baisse du volume d'activité s'intensifiant puisqu'elle passe de -1,5 % au deuxième trimestre 2023 à -3 %. Et la situation ne devrait pas s'améliorer puisque les permis de construire accordés, tout comme les mises en chantier, reculent nettement. Cumulés sur 12 mois à fin août 2023, ils enregistraient des diminutions respectives de 28 et 16 % par rapport à la même période en 2022.

On constate également une diminution continue sur 12 mois des ventes de logements anciens. En juillet 2023, leur niveau était inférieur de 15 % à celui de l'an dernier à la même date. L'accès au crédit s'étant durci en même temps que les contraintes budgétaires des ménages, les tensions sur les ventes se transmettent donc progressivement au marché de la location.

L'activité liée à l'entretien se maintient

En conséquence, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment sur les marchés de la rénovation est atone. Elle reste encore correcte en volume mais elle diminue néanmoins régulièrement de trimestre en trimestre. Des mesures de simplifications, notamment administratives, sont fortement attendues.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements perdent du terrain

C'est une surprise et un résultat inconcevable : les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements diminuent ce 3^{ème} trimestre (+ 1,5 % contre + 2 % au deuxième trimestre 2023 en glissement annuel), alors qu'ils devraient exploser au contraire. Le discours volontaire du Gouvernement qui fait de la transition énergétique une des priorités de l'Etat, la décision d'engager d'importants financements publics pour aider les ménages à faire réaliser des travaux, et l'ampleur des marchés que cet enjeu représente devraient contribuer à dynamiser considérablement ce marché ce qui est démenti par les faits puisqu'il régresse.

C'est la confirmation malheureusement de ce que la CAPEB dénonce depuis plusieurs mois. La complexité du dispositif actuel est telle, les règles pour bénéficier des aides ne cessant de changer, particuliers et entreprises se détournent de ce marché, pourtant essentiel.

Mais ni l'encouragement aux groupements momentanés d'entreprises, ni la facilitation des parcours de travaux permettant aux ménages d'étaler dans le temps leurs travaux pour aboutir à une rénovation performante, ni la mise en place d'un certificat de conformité en fin de travaux, propositions que la CAPEB a formulées, n'ont été retenus par les Pouvoirs publics qui, au contraire, font le choix de la rénovation globale dans un modèle économique qui sied parfaitement aux entreprises générales et aux grands opérateurs au détriment des petites entreprises, c'est-à-dire 97 % des entreprises du bâtiment.

Uniformisation de la baisse sur toutes les régions et tous les métiers

Encore contrastée au deuxième trimestre 2023, la carte de France tend à s'uniformiser ce trimestre avec des soldes d'opinion sur les carnets de commandes négatifs sur l'ensemble du territoire. Un recul de l'activité entre 0,5 % et 1,5 % touche toutes les régions métropolitaines sans exception, y compris les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse qui affichait une meilleure résistance au trimestre dernier. Les corps de métiers sont tous affectés par un recul des volumes d'activité, qui est toutefois plus marqué pour les entreprises de maçonnerie en raison de leur présence plus importante sur le marché du neuf.

Des trésoreries tendues

Outre des carnets de commande moins remplis (77 jours de travail à venir début octobre, soit 22 jours de moins qu'un an auparavant), les entreprises artisanales du bâtiment font également état d'un besoin croissant en trésorerie. Le solde d'opinion sur la situation de la trésorerie est défavorable (-13 points) en raison de la baisse d'activité et de l'allongement des délais de paiement des clients. 19 % des entreprises sont concernées par des besoins en trésorerie d'un montant moyen de 30 000 euros (contre 22 000 euros il y a un an).

L'emploi salarié diminue pour la première fois dans les petites entreprises

Signe clair d'un ralentissement progressif de l'activité, l'emploi salarié dans les TPE de la construction recule pour la première fois (-0,8 % en glissement annuel). Dans l'artisanat du bâtiment, on peut estimer que le niveau d'emploi est resté stable au 2^{ème} trimestre 2023. Mais, comme anticipé, la situation continue de se dégrader cette année et confirme l'hypothèse d'un recul de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment au cours de l'année 2024. Cette dégradation risque de s'accroître sur le marché du neuf, en raison notamment des conditions de financement moins favorables et des coûts de construction plus élevés. Car les prix des matériaux, en effet, restent élevés, plus élevés que l'inflation elle-même.

« L'état du marché de la rénovation énergétique démontre toute l'attention qu'il est absolument nécessaire d'avoir pour redynamiser le marché et créer les conditions d'un élan collectif. Les récentes annonces concernant Ma Prime Rénov vont avoir pour seul effet d'éloigner les entreprises et les particulier de ce marché. Des solutions existent. J'appelle le gouvernement à s'en emparer. Le report continu des Assises du bâtiment qui pourraient disparaître au profit des Assises de la simplification est incompréhensible. Trop de questions restent sans réponse, à commencer par la transparence des prix, que les Assises de la simplification ne pourront pas résoudre. J'interrogerai mon Conseil d'administration et le Réseau CAPEB sur la pertinence pour la CAPEB d'y participer, au regard de la déception engendrée par les Assises du BTP pour lesquelles nous nous sommes beaucoup investis »
annonce Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

[Consultez la note de conjoncture de la CAPEB au 3ème trimestre 2023](#)
[Ainsi que les 15 propositions de la CAPEB au gouvernement](#)

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

- *621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*
- *518 599 salariés, soit 47 % des salariés*
- *60 000 apprentis formés dans le bâtiment*
- *Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)*